

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS77

présenté par  
M. Carpentier et Mme Orliac

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« deux femmes et de deux hommes, désignés en raison de leurs compétences en matière de retraite, »

les mots :

« huit personnalités, quatre désignées en raison de leurs compétences en matière de retraite, quatre parlementaires dont deux députés et deux sénateurs répartis également entre la majorité et l'opposition, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement veut élargir le comité de suivi des retraites à la représentation nationale. Cette composition permettra aux élus de participer à l'élaboration des recommandations élaborées par le comité de suivi.